

# Commune de Vagnas



# PRÉSENTATION DU PROJET

## OBJET DE LA DEMANDE

Le site de Champagnac, situé sur la commune de Vagnas - département de l'Ardèche était l'un des deux derniers sites pressentis pour accueillir l'Espace de Restitution de la Grotte Chauvet - ERGC - projet culturel et scientifique à vocation touristique unique doit proposer une reconstitution (fac-similé de 3 500 m<sup>2</sup>) de la véritable grotte Chauvet-Pont d'Arc, fermée au public pour en assurer la préservation.

Le site de Razal ayant été retenu pour ce projet, le site de Champagnac s'est trouvé disponible pour une autre valorisation.

Dans le cadre du projet ERGC une étude d'impact - IRAP basée sur une expertise naturaliste FRAPNA - avait été réalisée en 2008 en vue de la mise en place d'un programme d'aménagement lourd, comprenant 5 bâtiments, un espace événement de 5 000 m<sup>2</sup>, un restaurant de 100 places, un parking de 400 places VP et 10 places bus + zone camping-cars.

Ces études ont permis de qualifier les enjeux naturalistes et environnementaux de ce site qui ont été intégrés au projet de réalisation de ce camping et dont les principes ont été présentés à la FRAPNA pour s'assurer de la bonne prise en compte des enjeux mis en lumière par leur diagnostic.

Les collectivités territoriales concernées ont souhaité utiliser ce site proche de Vallon Pont d'Arc, du futur ERGC et du point de départ des Gorges de l'Ardèche pour accueillir une offre de d'hébergement touristique qualité en adéquation avec son caractère naturel.

Huttopia, opérateur national de camping "Nature" st spécialisée dans la conception et l'exploitation de campings situés dans des sites naturels préservés, à valoriser. L'offre de camping nature que revendique Huttopia se veut complémentaire de l'offre de camping club qui semble aujourd'hui le modèle dominant dans le monde du camping, qui consiste à installer beaucoup de mobile home autour d'un grand centre aquatique, avec beaucoup d'animations et un centre de services très développé qui encourage les campeurs à tout consommer sur place.

A contrario, le concept Huttopia se veut ouvert sur l'extérieur, et ne propose que des services simples - tout en restant très qualitatifs - développés sur le mode du dépannage, pour encourager les campeurs à sortir du site et à découvrir la région.

### Ce concept et ses caractéristiques :

**Très peu d'infrastructures :** les campings Huttopia sont très peu aménagés de manière à conserver l'aspect naturel du site. Ainsi il n'y a que peu d'infrastructures favorisant la réversibilité, peu de construction, les chemements sont forestiers, aucune surface n'est rendue étanche.

**Des services simples et qualitatifs :** les services proposés sont très simples, avec une petite restauration à base de produits bio, une épicerie de dépannage, une baignade naturelle (à traitement biologique), et quelques jeux en bois. Il n'y a pas de grand parc aquatique avec toboggan, ni de grand supermarché chez Huttopia.

Syndicat Mixte de l'Espace de Restitution  
de la Grotte Chauvet Pont d'Arc

### Etude d'impact Site de Champagnac



Etat initial  
Janvier 2009



**Une forte orientation vers le camping pur :** la plupart des emplacements sont nus pour accueillir des clients en tentes et parfois en caravanes et camping-cars lorsqu'il y a une forte demande locale. Le site offre en complément quelques structures locatives légères, sur pilotis, et bois et toile. Ces dernières permettent d'accueillir des clients sur l'avant et l'arrière-saison, lorsque le climat est moins propice au camping simple. Il n'y a pas de mobile-home sur les sites Huttopia.

**Des aménagements légers et respectueux de l'environnement :** l'intégralité des constructions est sur pilotis pour s'adapter à la topographie sans faire de terrassement, et pour préserver la biodiversité des sols. Les matériaux utilisés pour ces constructions sont naturels, en bois non traité, et en toile. Ces bâtiments permettent une faible consommation d'énergie grâce à une isolation en matériaux naturels efficaces en ouate de cellulose, une toiture végétalisée, etc.

**Réduction des pollutions :** Dans un souci de respect de l'environnement, la circulation des véhicules est fortement limitée dans les sites Huttopia. Le stationnement sur les emplacements y est interdit et les campeurs sont invités à laisser leur véhicule sur des parkings périphériques aménagés à cet effet après avoir déposé leur matériel sur leur emplacement. Le personnel du camping circule avec des véhicules électriques ne générant aucune pollution.

**Intégration au paysage :** Le bois utilisé, du cœur de Douglas - issu de forêts françaises certifiées PEFC - , grise avec le temps et se fond dans le paysage forestier. La disposition des structures locatives est non rectiligne de manière à rompre avec les alignements propres aux milieux urbains, et les emplacements sont séparés de manière très légère de manière à ne pas façonner le paysage, comme on peut souvent trouver sur les campings avec des haies rectilignes. Les cheminements sont gravillonnés, et sans goudron, sur le modèle des chemins forestiers.

**Valorisation de la Biodiversité :** Huttopia est spécialisée dans le développement d'hébergements situés en milieux naturels sensibles. Huttopia s'attache à valoriser les qualités naturelles des sites exploités, pour faire découvrir aux clients la nature environnante. En contrepartie, ces aménagements incitent à préserver le milieu. Des parcours pédagogiques sont aménagés dans le camping, sur lesquels une signalétique indique la faune et la flore du milieu (les végétaux, les insectes, les animaux, etc.).

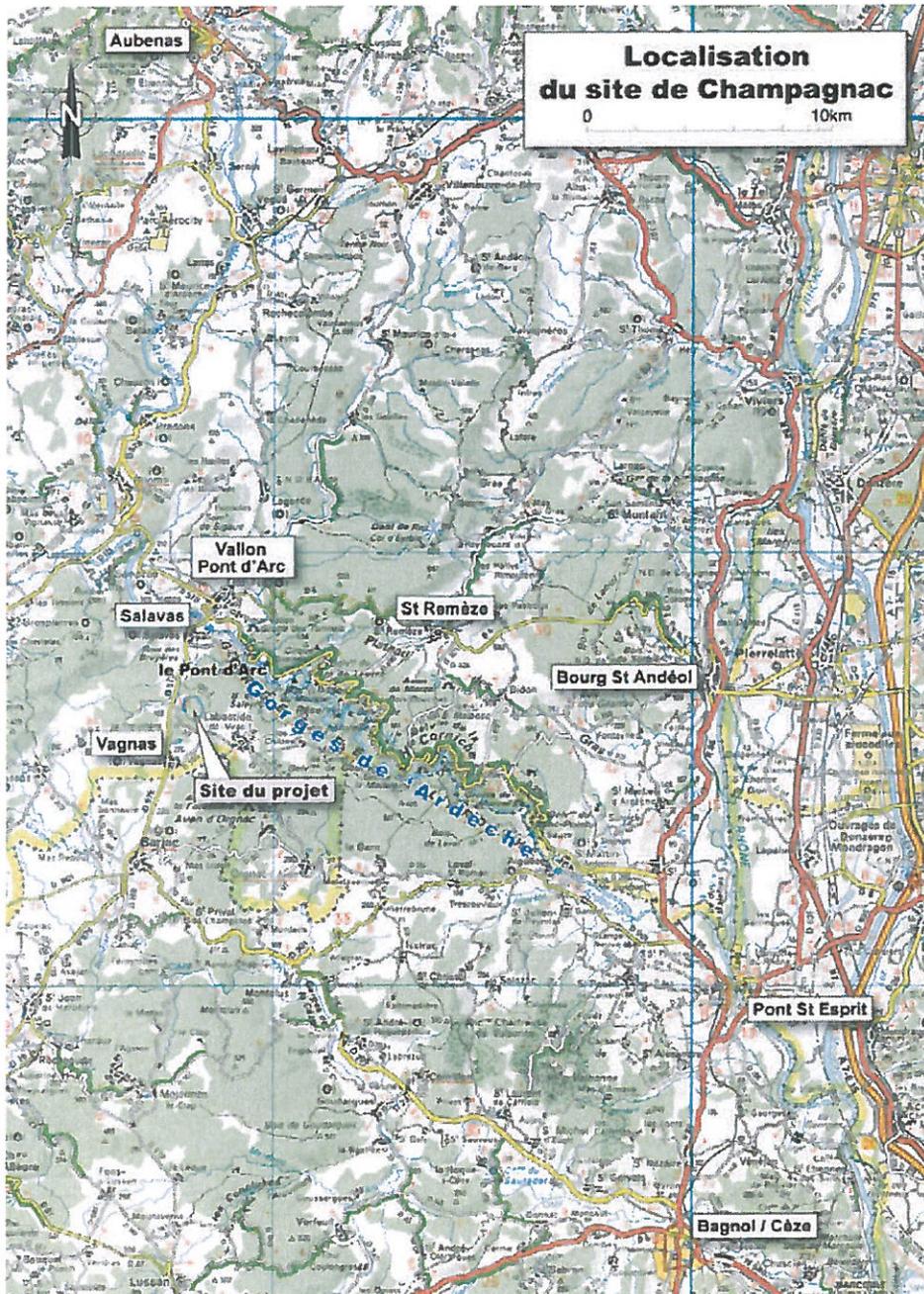
**Gestion raisonnée :** l'exploitation des campings favorise les énergies renouvelables à commencer par le bois, très présent sur les sites. Le chauffage est complété par des poêles à pellet, ou des panneaux solaires (comme c'est le cas sur le camping de Versailles). Les installations permettent de limiter au maximum l'utilisation de ressources en eau, et en électricité. À titre d'exemple, les sanitaires sont équipés de récupérateurs d'eau de pluie, de robinets à double débit, et de capteurs de proximité pour l'éclairage de nuit. La gestion des déchets fait également la chasse au gaspillage avec l'installation et une sensibilisation au tri sélectif, et la limitation des déchets produits en interne (réduction des emballages, des produits recyclables, de la vraie vaisselle, la mise en place systématique du compostage, etc.).

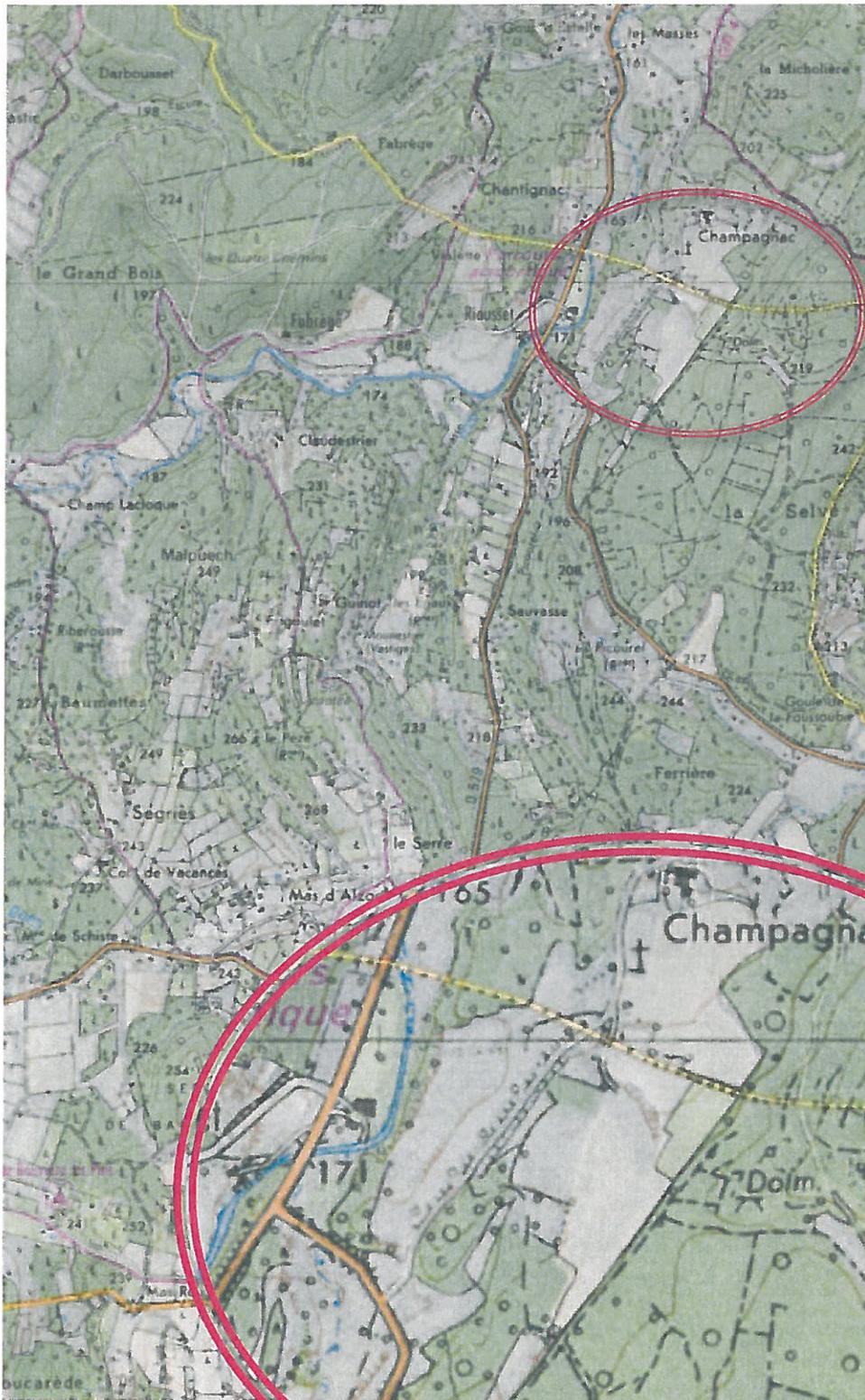
L'ensemble de ces principes est relayé par une communication sur les sites destinés à sensibiliser les clients venus vivre une expérience « nature ».

Ces principes d'aménagement respectueux des sites et à forte image qualitative ont décidé les collectivités territoriales à confier à cet opérateur l'aménagement de ce site de Champagnac en camping nature Huttopia.

## SITUATION

La zone pressentie pour l'accueil d'un camping nature Huttopia se situe sur le territoire de la commune de Vagnas — département de l'Ardèche.





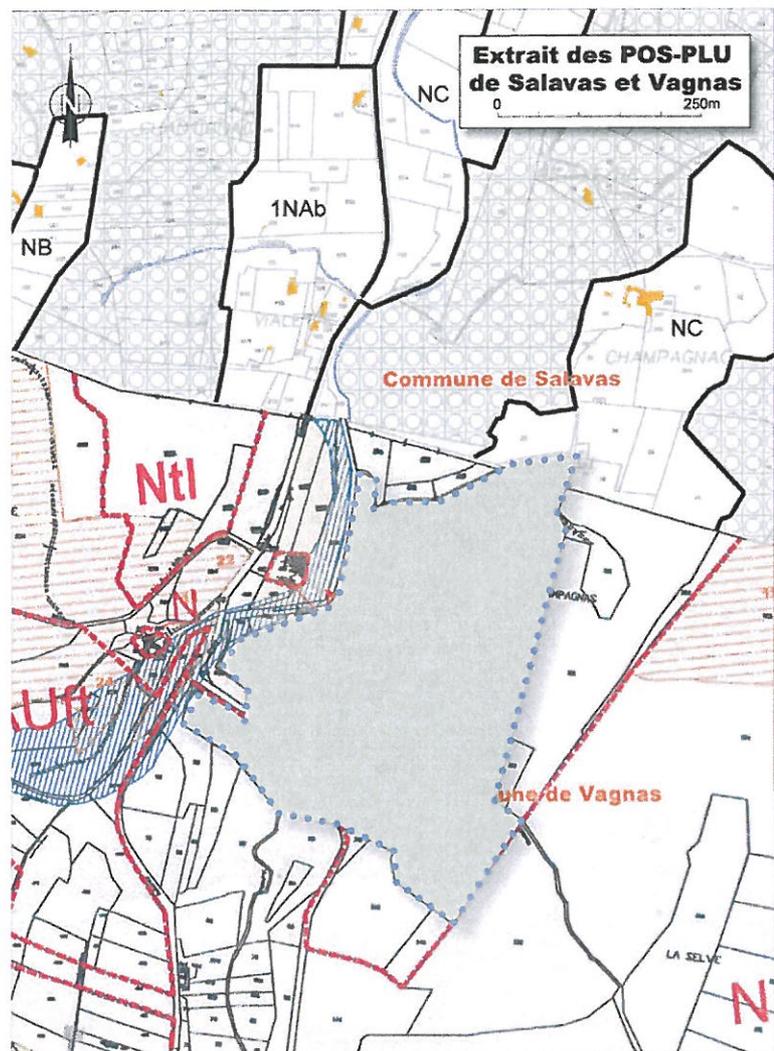
## DOCUMENTS D'URBANISME

Le site du projet de camping est classé en zone A du PLU de Vagnas, qui est à protéger et à mettre en valeur en raison du potentiel agronomique et de la valeur économique des sols. Son extrémité nord est située dans la zone NC du POS de Vagnas, à vocation agricole.

Dans ces zones, seules peuvent être autorisées les constructions ou installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif (à condition qu'elles respectent le caractère naturel de la zone et qu'elles ne remettent pas en cause, notamment du fait de leur importance, le caractère agricole) et aux exploitations agricoles.

La parcelle bâtie sur la terrasse située en rive droite du Rieussec est classée en zone N du PLU de Vagnas qui regroupe les secteurs de la commune, équipés ou non, protéger en raison de la qualité du site et des paysages. Sur cette parcelle, seuls sont autorisés à certaines conditions, les extensions de constructions existantes, ainsi que les bâtiments, les équipements publics et installations d'intérêt général sous réserve qu'ils ne compromettent pas la vocation de la zone.

Une zone inondable est par ailleurs délimitée le long du Rieussec (en hachures bleues sur le plan ci-contre).



Dans cette zone - non concernée par le projet de camping - seuls peuvent être admis :

- les infrastructures publiques, les aménagements et constructions de toute nature s'ils sont réalisés par l'État ou une collectivité territoriale dans le cadre de mesures prises pour assurer une meilleure protection des personnes et des biens ;
- les ouvrages techniques et aménagements publics ou d'intérêt collectif qui ne peuvent, pour des raisons techniques dûment justifiées, être implantés dans un autre site (voiries, pylônes électriques, station d'épuration, station de pompage d'eau potable), sous réserve que ces projets n'aggravent pas le risque d'inondation ;
- les exhaussements et affouillement de sol si leur réalisation n'est pas de nature à modifier l'écoulement naturel des eaux ou à porter atteinte aux champs d'inondation ;
- les réseaux d'assainissement et de distribution s'ils sont étanches à l'eau de crue et munis de dispositifs assurant leur fonctionnement en cas de crue ;
- les réseaux s'ils sont destinés à l'irrigation et au drainage et les installations qui y sont liées ;
- les clôtures non maçonnées sous réserve de ne pas gêner le libre écoulement des eaux.

## SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Hormis la servitude aéronautique de dégagement pour l'aérodrome d'Aubenas-Vals-Lanas, le site du projet de camping n'est concerné par aucune des servitudes d'utilité publique existant sur la commune de Salavas.

## RISQUES NATURELS

**Sismiques** : Depuis le 22 octobre 2010, un nouveau zonage sismique divise le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes (articles R563-1 à R563-8 du Code de l'environnement modifiés par les décrets n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 et n° 2010-1255 du 22 octobre 2010, ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010); au regard de ce document, la commune de Vagnas est en sismicité modérée n° 3.

**Inondations** : Le site de Champagnac est concerné par les risques de crues du Rieussec et du Picourel. Une zone non aedificandi a été définie de part et d'autre du ruisseau du Rieussec (cf. PLU). Le règlement du PLU de Vagnas prévoit par ailleurs une zone non aedificandi de 10 m autour du lit mineur des ruisseaux, qui s'applique donc au Picourel.

**Géotechniques** : Les matériaux de recouvrement (argiles) présentent des caractéristiques mécaniques faibles. Compte tenu de la géologie du site, des cavités dans le sous-sol peuvent être rencontrées.

**Incendies de forêt** : Depuis 1982 sur la commune de Vagnas, une dizaine de dépôts de feux en zone périurbaine ont été constatés; tous ont concerné des feux de broussailles, celui du 26 juin 2001 était d'origine agricole.

Le Schéma Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie en vigueur en Ardèche a été réalisé en juillet 1991 par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt avec les organismes départementaux partenaires de la défense contre l'incendie. Il a été approuvé par décision en date du 10 juillet 1993.

La circulaire préfectorale 2004/138/3 en date du 17 mai 2004, expose la doctrine mise en œuvre par les services de l'État pour la prise en compte du risque d'incendie de forêt dans les documents d'urbanisme. Cette circulaire insiste notamment sur les points suivants :

- L'équipement en voie d'accès et en hydrants et points d'eau conformes aux normes constitue un préalable indispensable mais insuffisant pour permettre l'urbanisation en milieu boisé, en l'absence, les documents d'urbanisme devront particulièrement proscrire toutes constructions en milieu boisé.
- La délimitation d'une zone d'urbanisation future (zone AU des PLU) en secteur boisé ne sera possible qu'après suppression de l'état boisé de la zone, permettant son ouverture vers des terrains non-boisés, vers une urbanisation existante, ou un secteur agricole ouvert. La présence d'une voie ne constitue pas une rupture suffisante de l'état boisé.
- Le règlement du Plan Local d'Urbanisme doit prévoir que l'urbanisation sera réalisée sous forme d'ensemble (en une seule fois ou par opérations groupées de taille et de délimitation justifiée du point de vue du risque).
- Outre les dispositions qui précèdent, les constructions ne pourront être autorisées qu'après réalisation physique des dispositifs de lutte contre l'incendie (voies et hydrants) conformes aux normes.

## QUALITÉ DE L'AIR

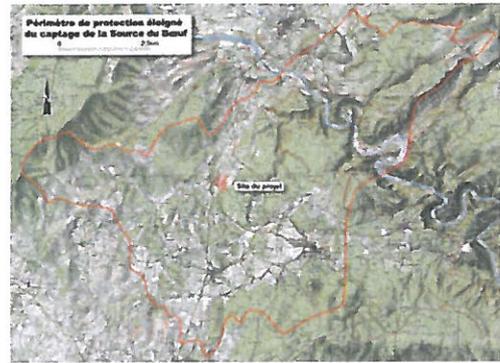
Bien qu'il n'existe pas de postes de mesure de la qualité de l'air à proximité du site du projet, on peut présumer que celle-ci n'est pas sérieusement affectée du fait du trafic routier qui reste assez mesuré. De plus, aucun rejet polluant n'est recensé à proximité.

Le site est bien aéré, et bénéficie d'une couverture forestière importante à proximité. En résumé, la qualité de l'air peut être qualifiée de bonne à très bonne sur le site de Champagnac.

## CAPTAGES D'EAU POTABLE

Les communes de Vagnas et Salavas sont desservies par le réseau intercommunal du syndicat des eaux de Barjac. Aucun captage alimentant ce réseau n'est situé sur le territoire communal de Vagnas. En revanche, le site de Champagnac est compris dans le très vaste périmètre de protection éloigné de la source du Bœuf, qui constitue une des ressources importantes utilisées par le syndicat.

Le site du projet est desservi par le réseau d'eau potable de la commune de Vagnas (voir plan ci-contre), avec une conduite principale de 300 mm et une conduite secondaire de 100 mm.



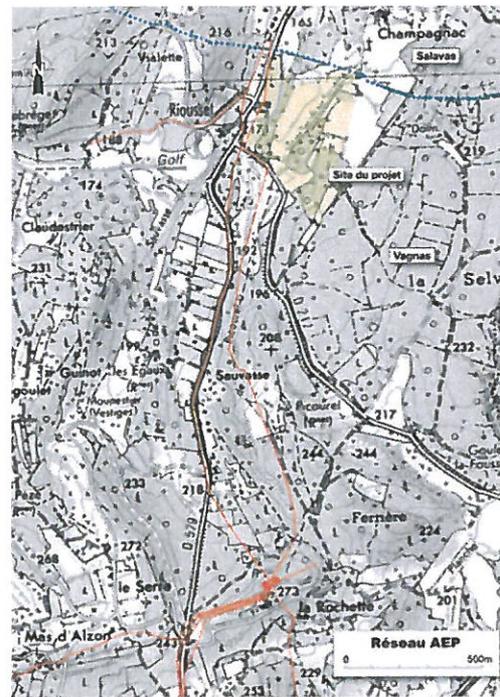
## ASSAINISSEMENT

### Vagnas

Seul le hameau de Brujas possède un réseau d'assainissement collectif complet avec unité de traitement. Il existe au chef-lieu de Vagnas un réseau vétuste qui rejette les effluents sans traitement dans le ruisseau de la Planche. Dans le reste de la commune, les habitations possèdent un assainissement individuel.

Le Schéma Général d'Assainissement a étudié la nature des sols. Celle-ci se révèle peu favorable à défavorable. L'étude préconise des parcelles égales ou supérieures à 1 800 m<sup>2</sup> pour l'assainissement autonome ainsi que la limitation de la capacité des zones ouvertes à l'urbanisation avec un traitement et une filtration particuliers en fonction des sols rencontrés, soumises à dérogation sur avis de l'ARS dans certains cas.

D'autre part, le diagnostic des installations existantes constate des dysfonctionnements importants nécessitant des restaurations de filières onéreuses. La collectivité a donc opté pour que l'ensemble des zones urbanisées ou à urbaniser soit raccordé au réseau collectif qui sera réalisé à court terme pour le village et son extension immédiats. Une station d'épuration communale est projetée (la Planche).



### Salavas

Le réseau d'assainissement dessert le hameau des Masses. L'extrémité du réseau se situe à environ 1 km du site de Champagnac.

Le réseau est raccordé à la station d'épuration de Salavas (traitement par boues activées, capacité de 4 500 équivalents habitants).

En conclusion, le site du projet n'est actuellement pas desservi par un réseau d'assainissement. Il peut être raccordé soit au réseau existant de Salavas, soit au futur réseau de Vagnas.

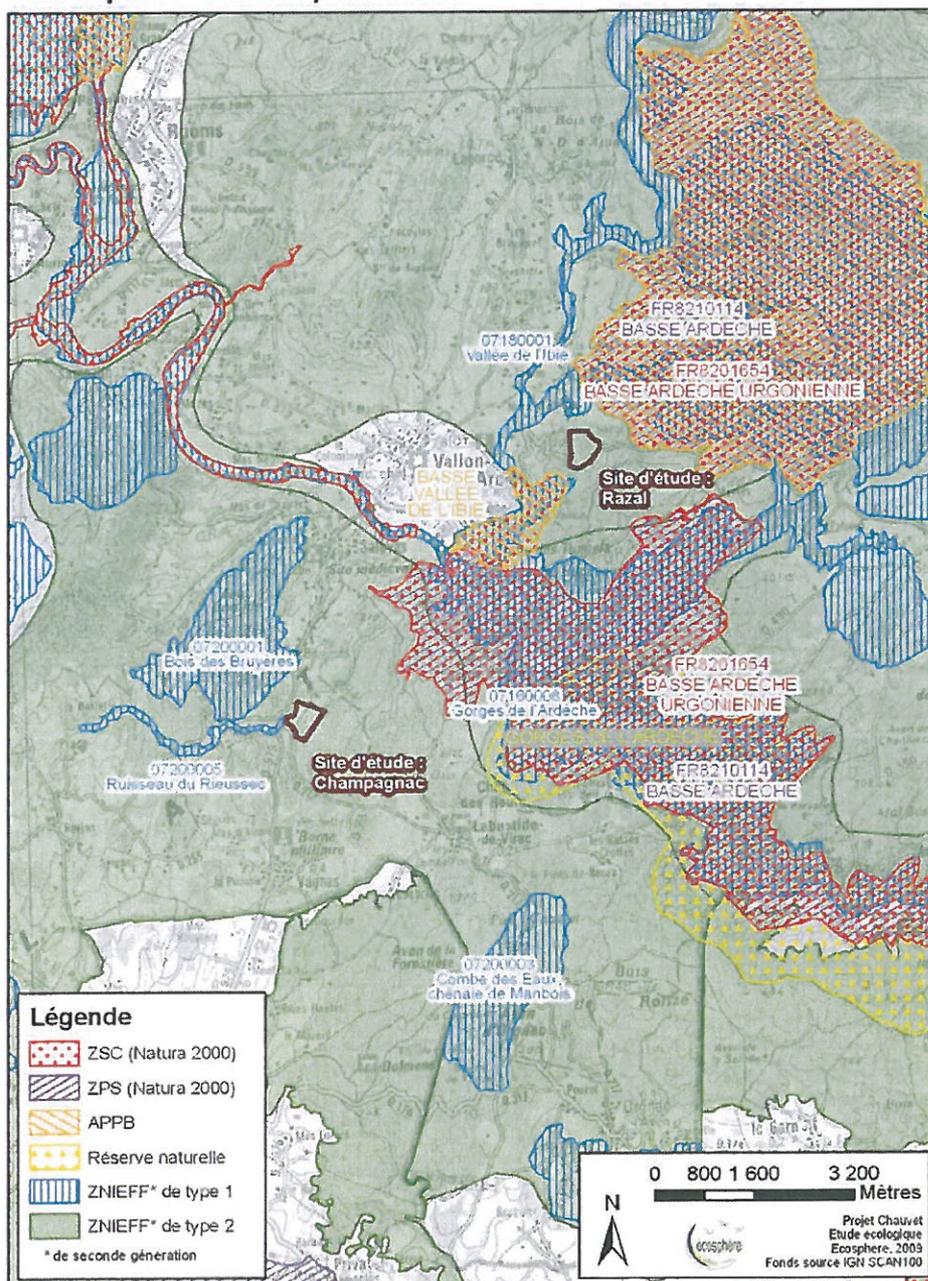
## MILIEU BIOLOGIQUE

Dans le cadre de la réalisation du dossier d'étude d'impact relatif à l'implantation de l'Espace de Restitution de la Grotte Chauvet (ERGC), le Conseil Général de l'Ardèche a sollicité la FRAPNA 07 pour la réalisation d'une expertise naturaliste sur le site concerné par le projet, désigné sous le nom de « site de Champagnac » (commune de Vagnas). Cette étude a ensuite été contrôlée et complétée par le bureau d'études Ecosphère.

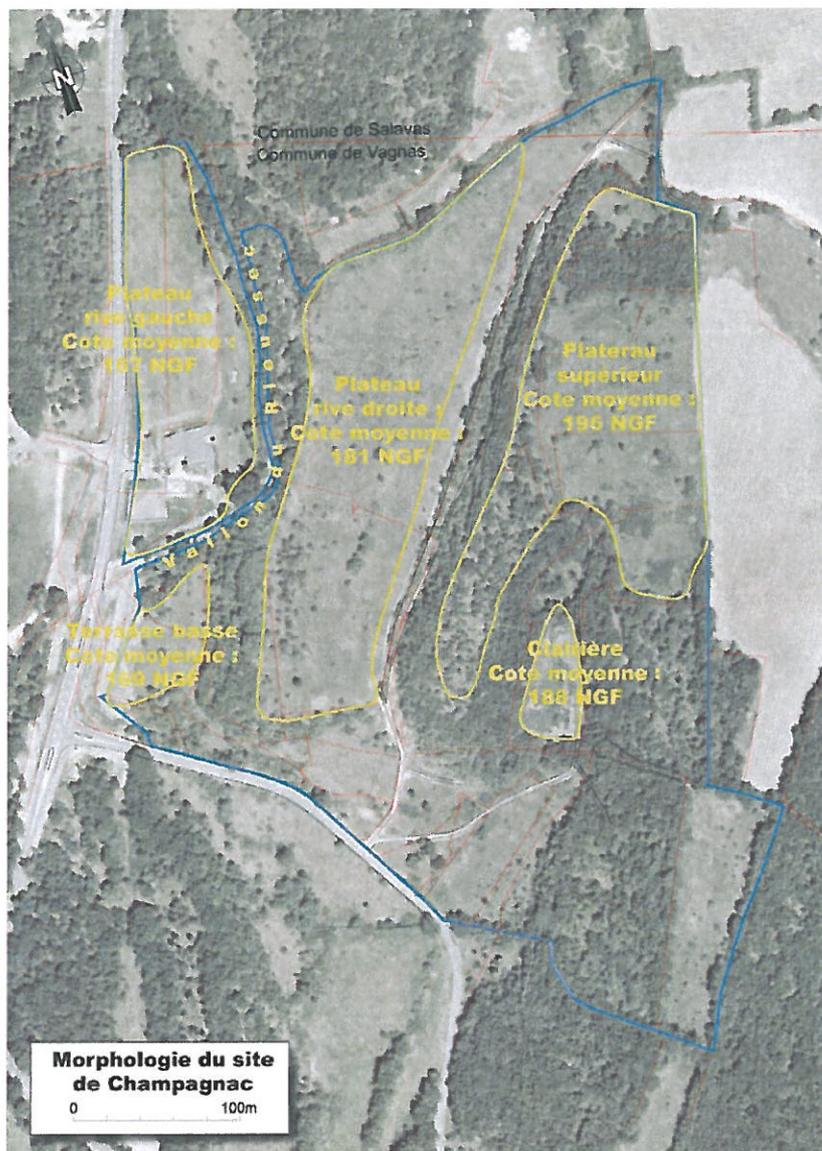
Cet inventaire a pour but de mettre en évidence les enjeux patrimoniaux du site (identification des enjeux et localisation sur le terrain).

Cette zone est située en dehors de tout site protégé ou ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique) de type 1. Il est toutefois situé en ZNIEFF de type 2 (grand ensemble naturel) et à proximité de plusieurs ZNIEFF de type 1 et sites protégés (réserve naturelle, site Natura 2000)...

**Carte 1 : Localisation des zones d'étude par rapport aux espaces d'intérêt patrimonial**



La topographie du site d'étude est constituée par trois terrasses anciennement cultivées au-dessus du Rieussec, sur des sols marneux colonisées actuellement par une végétation herbacée dense et par des fourrés. Les ruptures de pentes entre les terrasses sont couvertes de boisements de chênes.



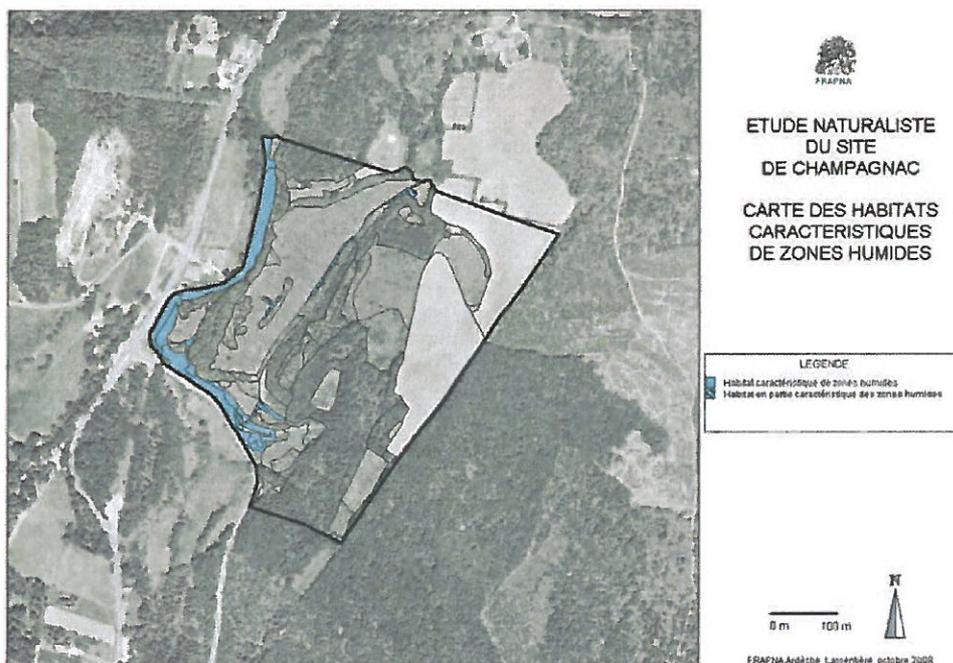
Le site a été prospecté dans son intégralité - y compris sur la terrasse basse du Rieussec - sur une période s'échelonnant entre mars et octobre et principalement entre avril et juin. La cartographie des habitats a été réalisée en suivant le guide méthodologique (CLAIR et coll. 2005).

Les inventaires floristiques réalisés sur le site ont permis d'inventorier 346 taxons (espèces ou sous-espèces), représentant environ 1 400 pointages sur le terrain.

Seule la flore vasculaire a été abordée.

Dans le contexte méditerranéen général du site, l'observation du Saule cendré (*Salix cinerea*) et de la Bourdaine (*Frangula dodonaei*) - deux arbustes des milieux marécageux très humides, rares en zone méditerranéenne - est à souligner, et montre l'importance des milieux humides (ruisseaux, fourrés, prairie humide...).

La flore caractéristique des zones humides est ainsi bien représentée à Champagnac, avec 28 espèces caractéristiques de ces milieux en référence à l'arrêté ministériel du 1er octobre 2009.



À noter sur le site la grande fréquence du Genévrier commun (*Juniperus communis*), et l'absence presque complète du Genévrier cade, espèce commune en basse Ardèche et nettement xérophile.

Le Cornouiller mâle (*Cornus mas*) est également très présent sur l'ensemble du site.

Neuf espèces d'orchidées ont été observées sur le site, surtout en pelouses et ourlets. Le Sérapias en soc (*Serapias vomeracea*) est relativement abondant dans les pelouses et ourlets mésoxérophiles à Brachypode de la terrasse inférieure. La présence de la Néottie nid d'oiseau (*Neottia nidus-avis*), espèce plutôt liée à des milieux frais et montagnards, est à souligner.

## HABITATS

17 habitats naturels ont été identifiés sur la zone d'étude.

### Les cours d'eau

#### - Les cours d'eau intermittents (24.16)

Le Rieussec a été rattaché à un cours d'eau intermittent, bien que le tronçon en bordure du site reste en eau, car il a été considéré l'ensemble de son cours inférieur. Le petit affluent qui se jette dans le Rieussec en longeant la zone d'étude au sud, est asséché en été. Ces cours d'eau n'ont pas été représentés sur la carte des habitats dominants, et sont insérés dans la Peupleraie blanche des rives.

### Les milieux rocheux

Les milieux rocheux représentent de faibles surfaces, et n'ont pas été cartographiés.

#### - Végétations des falaises calcaires (62.15)

Principalement la paroi rocheuse qui longe le Rieussec, en situation plutôt ombragée

#### - Pierrier (61)

Tas de pierre, sans végétation particulière.

## Les pelouses sèches, garrigues et ourlets

### - Les pelouses à annuelles méditerranéennes (34.5131)

Ces pelouses s'insèrent dans les ouvertures des pelouses sèches et des garrigues à Thym, et sont composées d'un ensemble d'espèces annuelles parfois discrètes (*Medicago minima*, *Medicago arabica*, *Cerastium brachypetalum*, *Helianthemum salicifolium*, *Vicia lathyroides*...). La floraison est très variable selon les années.

### - Les pelouses à Orpins de Nice (comprises dans 34.111)

Ces pelouses méditerranéennes caractérisées par l'Orpin de Nice (*Sedum sediforme*) se développent sur des milieux rocaillieux dans la garrigue. Elles sont localisées sur le site de Champagnac, et n'ont pas été cartographiées séparément.

### Les pelouses à Aphyllanthe de Montpellier (34.721)

Végétation subméditerranéenne à supraméditerranéenne de pelouses sur marnes, caractérisée par l'Aphyllanthe de Montpellier et présente sur le site en particulier sur les pentes marneuses exposées sud de la terrasse supérieure. Dans la grande pelouse sous le chemin, la pelouse à Aphyllanthe disparaît dans l'ourlet à Brachypode de Phénicie. Espèces observées: *Aphyllanthes monspeliensis*, *Catananche caerulea*, *Helianthemum oelandicum italicum*, *Bupleurum rigidum*...

### - Les garrigues à Thym (32.47) ou à Genêts scorpions (32.481)

Les garrigues à Thym (*Thymus vulgaris*), à Badasse (*Dorycnium pentaphyllum*) ou à Genêts scorpions (*Genista scorpius*) sont des peuplements caractéristiques des garrigues méditerranéennes; ces habitats n'ont pas été cartographiés isolément, mais ont été représentés avec les pelouses à Aphyllanthe.

### - Les ourlets herbacés à Brachypode de Phénicie (34.36)

Cette végétation herbeuse dense colonise en zone méditerranéenne les anciennes terres cultivées sur sol profond et les pelouses à Aphyllanthe. Elle est dominée par les touffes vigoureuses du Brachypode de Phénicie, et recouvre sur le site de grandes surfaces, en particulier sur la grande parcelle de la terrasse inférieure sous le chemin. Espèces observées: *Brachypodium phoenicoides*, *Picris hieracioides*, *Dorycnium hirsutum*...

On distingue sur le site plusieurs types d'ourlets à Brachypode de Phénicie, accompagné ou non d'autres espèces dominantes:

- o Les ourlets à Brome dressé et Brachypode de Phénicie
- o Les ourlets acidiclinaux à Brachypode de Phénicie et Fougère aigle
- o Les ourlets à Brachypode de Phénicie et Buplèvre rigide

## Les fourrés

### - Les fourrés mésophiles (31.812)

Fourrés composés d'espèces ligneuses, colonisant les pelouses après abandon d'une pratique pastorale. On distingue deux grands types:

- o Les fourrés bas à Clématite vigne-blanche

La Clématite vigne-blanche (*Clematis vitalba*) colonise en particulier les ourlets à Brachypode de Phénicie, et constitue une première étape vers l'installation de fourrés. Ces habitats imbriqués avec les fourrés n'ont pas été cartographiés séparément.

- o Les fourrés à Prunelliers, Cornouillers, Aubépines

Le Prunellier (*Prunus spinosa*) est un arbuste important dans la composition des fourrés, auxquels se mêlent le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le Genévrier commun (*Juniperus communis*) et le Prunier de Sainte-Lucie (*Prunus mahaleb*). Ces fourrés sont présents sur les sols plus frais du site, en lisière des boisements.

**Le matorral à Genévrier commun (32.134)**

Les Genévriers communs forment des peuplements disséminés dans les anciennes pelouses, et constituent des stades de recolonisation d'anciens systèmes agropastoraux méditerranéens.

**- Les fourrés humides (44.1)**

Ces fourrés à Saules et Aulnes se développent en périphérie de la prairie humide et du ruisseau, sur des sols longtemps gorgés d'eau. Ils évoluent vers des boisements de Peupliers blancs, Aulnes et Frênes avec lesquels ils se mêlent. C'est dans ces fourrés que l'on rencontre deux arbustes rares en région méditerranéenne, localisés aux sols les plus humides : le Saule cendré (*Salix cinerea*) et surtout la Bourdaine (*Frangula dodonaei*). Espèces : *Alnus glutinosa*, *Frangula dodonaei*, *Salix alba*, *S. eleagnos*, *S. cinerea*...

**Les prairies humides**

Trois types de pelouses et prairies humides ont été observés et délimités sur le site.

**- Les peuplements de petits Joncs et Salicaire à feuilles d'hysope (22.323)**

Végétation de plantes annuelles se développant sur les ornières des chemins humides s'asséchant en été, sur sols calcaires, dans les ouvertures de la pelouse à Canche moyenne. Deux joncs annuels, le Jonc des crapauds (*Juncus bufonius*) et le Jonc à fruits globuleux (*Juncus sphaerocarpus*), dominent ces peuplements avec d'autres espèces annuelles, en particulier la Petite Centaurée délicate (*Centaureum pulchellum*) et la Salicaire à feuilles d'hysope (*Lythrum hyssopifolia*), espèce protégée en région Rhône-Alpes. Ce groupement appartient à l'alliance du Centaureo pulchelli-Blackstonion perfoliatae, non prise en compte dans le prodrome (Bardat et coll., 2004), et semble proche de l'association à *Juncus sphaerocarpus* et *Lythrum hyssopifolia* de Bourgogne et sud Jura (LACLOS et ROYER, 2001).

**- Les pelouses humides rases à Canche moyenne (37.5)**

Pelouses méditerranéennes rases, discontinues, peu étendues, s'installant sur des sols marneux imperméables, en eau plusieurs mois de l'année et s'asséchant en été. À Champagnac, cette pelouse se développe le long des chemins sur marne. Les espèces caractéristiques de l'association du *Deschampsietum mediae* citées par Braun Blanquet (1952) sont présentes : Canche moyenne (*Deschampsia media*), Prunelle à feuilles d'hysope (*Prunella hyssopifolia*), Plantain serpentifolium (*Plantago maritima* subsp. *serpentina*), Lotier à feuilles ténues (*Lotus corniculatus* subsp. *tenuis*), Passerine annuelle (*Thymelaea passerina*), Trèfle fausse bardane (*Trifolium lappaceum*) et Inule tubéreuse (*Jasonia tuberosa*) qui se développe sur les sols plus secs.

**- Les prairies humides à Molinie et Scirpe jonc (37.4)**

Ces prairies humides méditerranéennes à végétation dense et élevée, exigent une humidité temporaire élevée, mais supportent un dessèchement estival (BRAUN-BLANQUET et coll., 1952). L'alliance du *Molinio-Holoschoenion* est caractérisée par la Molinie (*Molinia caerulea* subsp. *arundinacea*), le Scirpe jonc (*Scirpoides holoschoenus*), le Tétragonolobe (*Tetragonolobus maritimus*). Nous avons recherché plus particulièrement sans succès quelques espèces patrimoniales pouvant être présentes : *Ophioglossum vulgatum*, difficile à détecter sous les feuilles, *Cirsium monspessulanum*, *Oenothera* spp., *Dorycnium rectum* et *Dorycnium herbaceum* subsp. *gracile*. Le choin noir (*Schoenus nigricans*) est présent localement.

À Champagnac, ces prairies couvrent le sud de la zone d'étude, en périphérie des boisements de la peupleraie blanche, et arrivent en contact avec les pelouses sèches à Aphyllanthe dans lesquels elles s'imbriquent.

## Les boisements

### - Les bois de Chênes pubescents (41.71)

Quatre grands types de forêts de Chênes pubescents ont été distingués sur le site.

- o Les chênaies pubescentes-vertes méditerranéennes (41.714)

Boisements xérophiles de Chênes pubescents accompagnés par un cortège méditerranéen de Chênes verts, Pistachier térébinthe, Filaire, Buis, et se développant principalement en situation sèche. Ce boisement méditerranéen est probablement à rattacher aux chênaies vertes méditerranéennes, habitat communautaire. Espèces observées: *Quercus pubescens*, *Quercus ilex*, *Pistacia terebinthus*, *Phillyrea media*, *Buxus sempervirens*, *Lathyrus sylvestris*...

- o Les chênaies pubescentes à buis (41.711)

Nous avons regroupé sous ce code les boisements plus mésophiles de Chênes pubescents, afin de les distinguer des Chênaies pubescentes xérothermophiles (41.714).

- o Les chênaies pubescentes à tendance acide (41.7)

Boisements de Chênes pubescents à tendance acide (acidiclinales, acidiphiles), caractérisé par une flore de sols plus acides, en particulier la Fougère aigle, la Germandrée sauge-des-bois (*Teucrium scorodonia*) en lisière, le Châtaignier ou la Bruyère à balais plus localement. On peut globalement distinguer 3 types:

Chênaie acidiclinaire à fougère aigle: Boisements légèrement acides sur les pentes bordant la terrasse inférieure.

Chênaie acidiphile à Châtaigniers: Boisements localisés sur la terrasse supérieure, près de la lavanderie.

Chênaie acidiphile à Bruyère à balais: Ces boisements de Chênes ont une physionomie très caractéristique avec un sous-bois dominé par la Bruyère à balais (*Erica scoparia*) qui forme des buissons hauts et peu pénétrables. Sur le site, ces boisements originaux sont localisés sur la terrasse supérieure.

### - Les bois de Pins sylvestres (42.59)

Ces boisements dominés par le Pin sylvestre sont assez localisés, et proche d'un point de vue floristique aux boisements de Chênes pubescents.

### - Les bois de Peupliers blancs et Frênes (44.612)

Ces boisements, caractérisés en particulier par le Peuplier blanc, constituent des cordons forestiers le long des cours d'eau méditerranéens. À Champagnac, ils sont présents le long du Rieussec et en bordure de prairie humide le long de la route, en mélange avec des fourrés.

### - Les bois d'Aulnes et Laïches penchées (44.612)

Les boisements d'Aulnes glutineux et Laïches penchées (*Carex pendula*) occupent la frange boisée la plus humide au bord du Rieussec. Ces boisements linéaires sont peu développés sur le site, et ont été cartographiés avec la peupleraie blanche, présente sur les terrasses supérieures du lit du ruisseau.

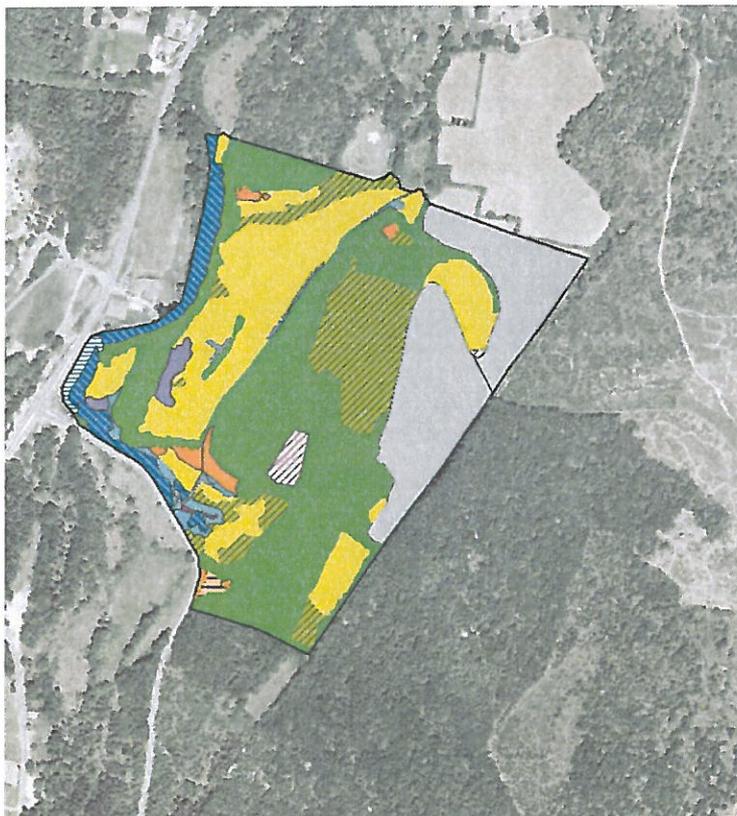
## Les cultures et friches

### - Champs de lavande sur la terrasse supérieure (82.3)

### - Végétations rudérales, anciennes parcelles cultivées (87.1)

Surfaces occupées par les différents habitats

Types d'habitats	Code Corine	Surface en m <sup>2</sup>	% du site
Chênaies pubescentes à buis	41.711	46 699	23,66
Ourllets à Brachypode de Phénicie	34.36	42 106	21,34
Champs de lavande	82.3	36 201	18,34
Fourrés à Prunelliers & Matorrals	31.812 & 32.134	24 565	12,45
Chênaies pubescentes méditerranéennes	41.714	21 781	11,04
Boisements de Peupliers blancs,	44.612	8 833	4,48
Chênaies acidiphiles à Erica scoparia	41.71	4 756	2,41
Pelouses à Aphyllanthes de Montpellier	34.721	3 033	1,54
Prairies humides à Molinie et Scirpe jonc	37.4	2 404	1,22
Végétations rudérales	87.1	1 975	1
Boisements de Pins sylvestres	42.59	1 832	0,93
Pelouses humides rases à Canche moyenne	37.5	1 435	0,73
Fourrés hygrophiles à Saules, et Bourdaines	44.1	1 194	0,61
Chênaies pubescentes acidiphiles	41.7	388	0,2
Peuplements de petits Joncs et Salicaire	22.323	139	0,07
Cours d'eau intermittent	24.16	-	
Surface totale		197 341 m <sup>2</sup>	100 %

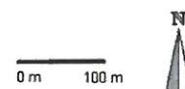


ETUDE NATURALISTE  
DU SITE  
DE CHAMPAGNAC

CARTE DES HABITATS  
NATURELS DOMINANTS

LEGENDE

	22 323 - Peuplements de petits joncs
	31 812 - Fourrés arbustifs
	32 134 - Matorrals à Genévriers communs
	34 36 - Ourllets à Brachypode de Phénicie
	34 721 - Pelouses à Aphyllanthes
	37 4 - Prairies humides méditerranéennes
	37 5 - Prairies humides méditerranéennes rases
	41 71 - Chênaies blanches
	41 711 - Chênaies pubescentes
	41 714 - Chênaies pubescentes-vertes méditerranéennes
	42 59 - Boisements de Pins sylvestres
	44 1 - Fourrés humides
	44 612 - Bois de Peupliers blancs, Frênes, Aulnes
	82 3 - Cultures
	87.1 - Fiches



FRAPNA Ardèche, Largenbère, 2008

## ESPÈCES VÉGÉTALES PATRIMONIALES

25 espèces patrimoniales sur le site de Champagnac dont :

**La Salicaire à feuilles d'hysope (*Lythrum hyssopifolia* L.) protégée en région Rhône-Alpes.**

**Le Silène à pied court (*Silene nutans* L. subsp. *nutans* var. *brachypoda* (Rouy) P. Fourn.) protégé en région Rhône-Alpes.**

**Le Polygale de Montpellier (*Polygala monspeliaca* L.)** Espèce rare en Ardèche (d'après la Société botanique de l'Ardèche, 1984).

**Le Jonc à fruits globuleux (*Juncus sphaerocarpus*)** espèce nouvelle pour l'Ardèche, confirmée par le CBNMC.

**La Phalangère rameuse (*Anthericum ramosum* L.)** Espèce indiquée très rare et vulnérable en Ardèche (et RRR dans la flore de l'Ardèche) avec une seule station connue en 1984 (Société botanique de l'Ardèche, 1984). Présence localisée en lisière forestière.

**Le Gaillet de Timeroyi (*Galium timeroyi* Jord.)** Espèce à surveiller en France, inscrite au Livre rouge national tome II.

**Le Cirse tubéreux (*Cirsium tuberosum* (L.) All.)** mentionné dans la liste des espèces rares d'Ardèche (Société botanique de l'Ardèche, 1984).

**La Centaurée de Triumfet (*Centaurea triumfetti* All.)** Espèce déterminante pour les ZNIEFF.

**La Passerine annuelle (*Thymelaea passerina* (L.) Coss. & Germ.)** Espèce est déterminante pour les ZNIEFF.

**La Vesce à feuilles dentées (*Vicia serratifolia* Jacq.)** Espèce encore mal connue en basse Ardèche.

## LA FAUNE

L'inventaire de la faune a porté sur les vertébrés et quelques groupes d'invertébrés reconnus pour leur rôle de bio-indicateurs. Cet inventaire est essentiellement qualitatif pour la plupart des groupes étudiés; toutefois, dans certains cas (oiseaux nicheurs, papillons diurnes) des résultats semi-quantitatifs ont été obtenus (niveau d'abondance...).

La recherche des espèces à fort intérêt patrimonial (espèces rares pour les vertébrés, ou protégées pour les invertébrés) a été privilégiée par le choix des dates de prospection. Les prospections de terrain consacrées aux inventaires faunistiques se sont déroulées sur un cycle annuel, de juillet 2007 à fin juin 2008.

### Les oiseaux

L'inventaire des oiseaux a été réalisé sur un cycle annuel de manière à couvrir les périodes de migration post-nuptiale, d'hivernage, de migration pré-nuptiale et surtout de reproduction. Le but est d'évaluer l'intérêt du site pour les oiseaux nicheurs, mais aussi pour le stationnement des migrateurs et les hivernants. En moyenne, un passage par mois a été réalisé, en privilégiant la période de nidification.

Les informations rassemblées permettent d'établir une liste de 112 espèces sur la zone d'étude élargie dont 58 observées sur le site potentiel d'implantation.

44 d'entre elles sont susceptibles de nicher sur le site et près de 80 sur la zone d'étude élargie.

48 espèces sont protégées au niveau national; 2 sont inscrites sur la liste rouge nationale et 3 sur la liste orange. Enfin, 5 espèces figurent sur la liste rouge régionale.

#### Les nicheurs

L'échantillonnage réalisé sur les 6 points d'écoute a permis de contacter 35 espèces dont 25 de passereaux ( en gras espèces protégées en France).

Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>
Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>
Martinet noir	<i>Apus apus</i>
Merle noir	<i>Turdus merula</i>
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>

La Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) est très éclectique pour le choix de ses gîtes. Bien que connue pour son caractère très anthropophile, il semble qu'elle fréquente régulièrement des gîtes arboricoles. Cette espèce est susceptible de chasser dans des milieux très variés (forêts, lisières, proximité des cours d'eau...).

La Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*) est également une espèce anthropophile. Elle gîte principalement dans les bâtiments (couvertures de toits, volets...). Comme l'espèce précédente, elle est très éclectique pour ses habitats de chasse.

La biologie de la Pipistrelle soprane (*Pipistrellus pygmaeus*) est encore mal connue car cette chauve-souris n'a été validée comme espèce distincte qu'en 1999. Elle se distingue de la Pipistrelle commune par les différences de signaux d'écholocation avec un signal à 55 KHz au lieu de 45 kHz.

Les gîtes estivaux de la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*) sont variés : arbres creux, recoins d'habitations (volets, anfractuosités, combles...). Cette espèce arboricole chasse assez haut, au-dessus des plans d'eau, des formations arborescentes semi-ouvertes, le long des lisières...

Le Molosse de Cestoni (*Tadarida teniotis*) occupe les fissures des parois rocheuses ou même des bâtiments (joints de dilatation des façades d'immeubles). Il chasse volontiers en plein ciel, parfois en même temps que le Martinet à ventre blanc.

### Les amphibiens et les reptiles

Seulement 3 espèces ont été vues sur le site lors des prospections de terrain.

Le Lézard vert est commun en Basse-Ardèche où il fréquente surtout les milieux relativement ouverts et bien ensoleillés : lisières forestières, bord de chemins... Il a été observé en divers endroits de la zone d'étude, avec par exemple un jeune près du Rieussec le 21 mai.

Le Lézard des murailles est également fréquent sur le site de Champagnac où il occupe les vieux murs, les parois rocheuses ombragées et les lisières forestières.

Les eaux courantes constituent le milieu préférentiel de la Couleuvre vipérine. Sur la zone d'étude restreinte, elle a été observée dans le ruisseau de Picourel le 21 mai. Ce jour-là, un cadavre a été découvert sur la route départementale 217, au niveau du pont sur ce même ruisseau.

Ces trois espèces figurent sur la liste rouge française et sont protégées au niveau national. Les deux premières figurent également en annexe IV de la directive Habitats et en annexe II de la convention de Berne.

### Les papillons diurnes

Les prospections de terrain menées de juillet 2007 à juin 2008 ont permis d'observer 65 espèces de papillons diurnes sur la zone d'étude restreinte.

Les zones les plus riches en papillons sont les pelouses sud (40 espèces), les pelouses de la partie sud de la terrasse basse (37 espèces), les pelouses au sud de la chênaie nord (34 espèces), la clairière sud-est (33 espèces) ; toutes ces zones comportent des surfaces importantes en pelouses bien ensoleillées et assez abritées du vent (lisières forestières ou présence de haies). La clairière centrale, malgré une végétation peu diversifiée (friche agricole) abrite 24 espèces. Le peuplement de la terrasse haute est plus pauvre avec seulement 18 espèces contactées dans les pelouses autour de la zone à prunelliers et 6 espèces dans le champ de lavande. Ce dernier milieu a toutefois été sous-prospecté.

Parmi les espèces recensées sur la zone d'étude restreinte, plusieurs présentent un fort intérêt patrimonial. La carte des « zones à enjeux » (cf. infra) localise les secteurs importants pour ces espèces.

### La Diane (*Zerynthia polyxena*)

Protégée au niveau national, elle est inscrite à l'annexe II de la convention de Berne et à l'annexe IV de la directive Habitats.

Elle est également considérée comme menacée en région Rhône-Alpes et figure à ce titre parmi les 23 « papillons à surveiller » (PETITPRETRE, 1999). La Diane affectionne particulièrement les zones humides notamment les bords de rivière et de torrent. On l'aperçoit aussi dans les zones cultivées, les lieux broussailleux tel que les friches, et les escarpements rocheux jusqu'à 1700 mètre mais principalement à moins de 900 mètres.

### Le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*)

Cette espèce est inscrite en annexe II de la directive Habitats et protégée au niveau national. La sous-espèce « *provincialis* » de ce papillon occupe en Basse-Ardèche les garrigues ouvertes et les pelouses sèches. Ce taxon se développe essentiellement sur la Céphalaire blanche (*Cephalaria leucantha*) mais aussi quelquefois sur d'autres plantes comme le Centranthe rouge (*Centranthus ruber*) et le Chèvrefeuille d'Etrurie (*Lonicera etrusca*).

Sur la zone d'étude, cette espèce a été observée uniquement dans les pelouses en bordure de la chênaie nord, avec 4 individus le 2 mai et 2 le 21 mai. Parmi les plantes hôtes potentielles citées, la seule bien représentée sur la zone d'étude est le Chèvrefeuille d'Etrurie.



ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT



### La Zygène cendrée (*Zygaena rhadamanthus*)

Cette espèce est protégée au niveau national.

Elle occupe les "milieux où poussent le Chêne pubescent et le Hêtre en boisements peu denses laissant place à des buissons et à une végétation herbacée" (MAURIN, 1994). Ses chenilles se nourrissent de diverses légumineuses (*Ononis*, *Dorycnium*...). En France, cette espèce est essentiellement répandue dans la zone méditerranéenne. En Rhône-Alpes, les principales populations sont implantées dans le sud-est de l'Ardèche et au pied du relief de la Drôme (PETITPRETRE, 1999). Sur la zone d'étude, la Zygène cendrée a été contactée une seule fois: 6 individus ont été observés dans la clairière sud-est le 2 mai.

## Les odonates

Les libellules (ou odonates) sont liées aux milieux aquatiques pour leur développement larvaire. C'est pourquoi, le ruisseau du Rieussec et son affluent, le ruisseau de Picourel, constituent le secteur la zone d'étude restreinte la plus favorable à ce groupe.

Sur les 18 espèces recensées (9 de zygoptères et 9 d'anisoptères), 13 ont été observées sur le Rieussec ou son affluent.

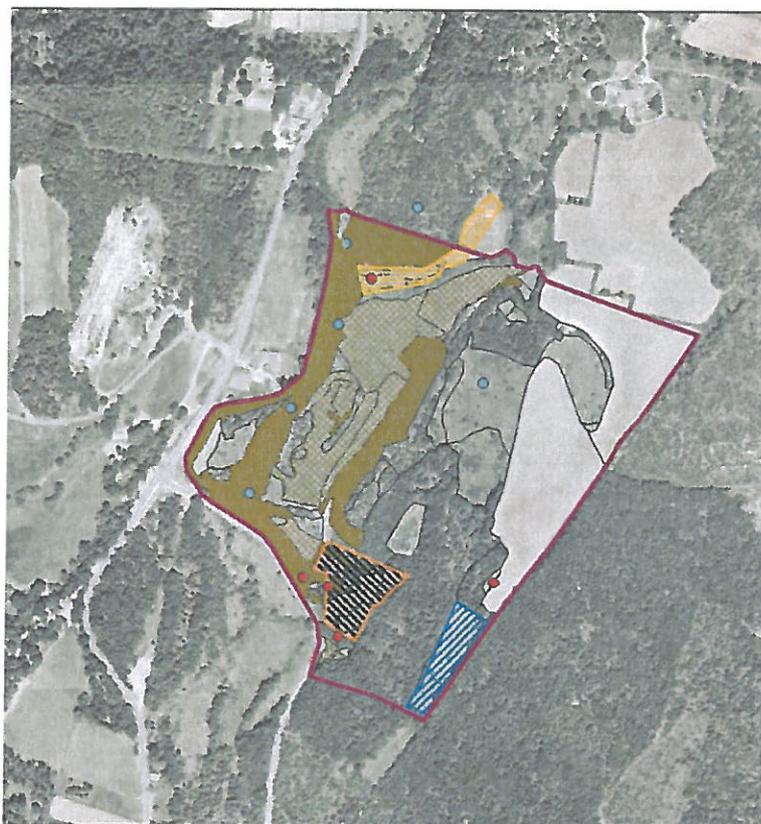
Certaines espèces présentent un fort intérêt patrimonial

Le Gomphe à crochets (*Onychogomphus uncatus*) En Rhône-Alpes, cette espèce est présente essentiellement dans la moitié sud de l'Ardèche. Sur la zone d'étude, il se développe dans le ruisseau du Rieussec où 9 exuvies ont été récoltées.

La Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) Cette espèce figure en annexe II de la directive Habitats et de la convention de Berne. Il s'agit d'une espèce protégée au niveau national et elle figure sur la liste rouge européenne et sur celle de la région Rhône-Alpes. En Rhône-Alpes, les principales populations de cette espèce sont localisées dans le sud de l'Ardèche. Sur la zone d'étude, cette espèce se reproduit dans le Rieussec où 2 exuvies ont été récoltées.

## LOCALISATION DES ZONES À ENJEUX

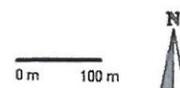
Les éléments exposés ci-avant montrent que les milieux les plus intéressants, tant au niveau des habitats naturels proprement dits, que de la richesse en espèces patrimoniales sont les prairies humides, les pelouses sèches, les chênaies les plus âgées ainsi que les cours d'eau et leur ripisylve.



### ETUDE NATURALISTE DU SITE DE CHAMPAGNAC

#### CARTE DES PRINCIPAUX ENJEUX

LEGENDE	
	Faune patrimoniale : Damier de la succise
	Faune patrimoniale : Diane (population principale)
	Faune patrimoniale : Zygaena madamanthus
	Flore protégée
	Habitat patrimonial
	Habitat patrimonial inséré
	Lichen patrimonial



FRAPNA Ardèche, Largentière, 2008

Ce sont essentiellement :

Les prairies, fourrés et boisements humides présentent une forte valeur patrimoniale avec 5 habitats tous patrimoniaux, une espèce végétale protégée et 5 espèces rares :

- les prairies humides, en particulier les plus étendues situées au niveau des pelouses sud,
- les cours d'eau et leur ripisylve,
- les milieux ouverts et semi-ouverts les plus riches en papillons patrimoniaux : ceux au sud de la chênaie nord, des pelouses sud et de la clairière sud-est,
- les chênaies les plus riches en vieux arbres, soit la chênaie nord ainsi que celles installées sur les talus des terrasses basses (talus ouest) et haute (à l'ouest de cette terrasse).



**PLAN MASSE RETENU POUR LE CAMPING NATURE DE CHAMPAGNAC**

Pour éviter toute atteinte aux zones humides, l'aire des 5 canadiennes ouest et l'aire de jeu pour enfant ont été corrigées et déplacées pour éloigner les futurs visiteurs de la petite zone humide centrale.

De même, l'aire de camping-cars prévue à l'entrée du camping-nature a été supprimée pour préserver ce secteur - à mettre sous protection en exploitation - qui concentre le plus d'enjeux environnementaux, flore protégée et fréquentation par les lépidoptères patrimoniaux.



## MILIEU ABIOTIQUE

### Sol :

L'aménagement d'un site par Huttopia tient compte de sa topographie et s'y adapte sans chercher à le façonner pour recevoir les équipements.

Les infrastructures sont démontables et construites sur pilotis qui sont ajustés au cas par cas pour donner l'horizontalité aux structures d'hébergement ou de service afin de ne pas abîmer les sols qui ne sont pas terrassés, les voies de circulation ne sont pas goudronnées, les espaces sanitaires sont conçus de manière à pouvoir être retirés.

### Climat :

Sans effet prévisible.

### Eaux souterraines

L'emprise du camping de Champagnac est incluse dans le vaste périmètre de protection éloigné du captage AEP de la source du Bœuf.

Cette donnée est prise en compte par Huttopia et les eaux vannes seront des toilettes et services seront conduites vers soit vers une unité de traitement autonome soit vers le réseau en place.

### Eaux superficielles

Sans objet — l'emprise du camping de Champagnac ne concerne pas directement ou indirectement d'écoulement pérenne établi et ne relève d'aucune des rubriques de l'article R 214-1 du Code de l'Environnement.

## MILIEU BIOLOGIQUE

La reconnaissance de la végétation par la FRAPNA et les visites du site de concertation - Huttopia, Mairie, FRAPNA - réalisées ont permis de qualifier spatialement les enjeux sur les espaces concernés par ce projet de camping et d'organiser l'aménagement de manière à protéger les habitats patrimoniaux et à favoriser la présence des papillons diurne d'intérêt patrimonial.

Les milieux humides, totalement défavorables à l'implantation de tentes seront préservés par leur nature même.

Les zones envahies par les ligneux bas seront débroussaillées pour restituer des milieux ouverts favorables aux campeurs mais également à l'entomofaune patrimoniale.

Après expertise par l'ONF ou autre organisme expert, les arbres du site seront préservés au maximum.

Les semis et les plantations d'accompagnement de ce camping feront appel soit à des graines ou sujets cultivés en pépinières locales sélectionnées par l'ONF et de variété similaire aux végétaux recensés sur site soit à des réemplois de végétaux récupérés sur le site (fauche).

Il n'y a pas d'incidences objectives pour la faune à craindre vis-à-vis de la transformation cet espace agricole en voie d'abandon.

La réalisation de ce camping va amener une fréquentation humaine mais celle-ci sera diffuse et peu perturbatrice et contribuera de manière douce à maintenir les milieux ouverts qui constituent les habitats des principales espèces patrimoniales identifiées.